

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 55
Nb de membres votants : 60
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 septembre 2026, et sous la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Patrick BENIGAUD, Gilles BERRAT, Chrystelle BEURRIER, Pierre BIGOT, Claude BLANC, Bernard BOURACHOT, Solène CARIGNANT, Céline CHOQUET, Jean-Luc COLLIN, Catherine CORTI, Daniel DAUMUR, Dominique DIAT, Denis EDIER, Franck FORTIN, Sophie GARREL, Didier GAUDRAT, Léopold GODART, Romain GUILLAUME, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Jean Jacques LABUSSIERE, Christian LAFAYE, Thierry LAFARGE, Jérôme LASSOT, Hélène LAVOCAT, Grégory LOTHON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Frédéric PERRAUT, Mickael PERROD, René PINSON, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD, Stéphane RENON, Richard RESSOT, Michel ROTAT, Sylvain ROUX, Maria SCHNEIDER, Alain SOUFFERANT, Ludovic TINET, Jean François TOCANT, Martine TREUILLET, André TRUGE, Isabelle USSEL-MICHAUD, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE, Véronique VOISIN, Jean Philippe ZENNOUCHE

Les conseillers suppléants : Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Isabelle BADIN représentant Guillaume LACROIX, Roland BION représentant Chantal PROBOEUF,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Céline DUPLA à Véronique VOISIN, Thierry IWANOW à Marie France AUGIER, Virginie MESQUITA à Fabrice MARIDET, Bernadette PERICHON à Jean Noël MONIER, Fabrice PISSOCHET à Christelle MARTINET SCHIRCH, Stéphane ROY à Léopold GODART

Absents : Hervé CHOMET, Jean-Louis GUINATIER, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET,

Secrétaire de séance : Pierre BIGOT

N°128 - AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES— Finances – Subventions 2026 - Complément

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024.06.24/58 du 24 juin 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le Règlement d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 2026.04.27/68 du 27 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif 2026,

Vu la délibération n° 2026.04.27/73 du 27 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le montant des cotisations et subventions 2026 aux organismes de droit public et privé et aux budgets annexes,

Vu la délibération n° 2026.06.29/102 du 29 juin 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le montant des subventions 2026 aux organismes de droit public et privé et aux budgets annexes,

Vu l'avis des membres du Bureau communautaire du 21 septembre 2026,

Vu le budget 2026,

Considérant que des crédits sont inscrits aux 65 dans la limite du montant maximum pouvant être attribué aux organismes de droit public et de droit privé, dans le cadre du versement de subventions, conformément aux règles préalablement définies et présentés dans les tableaux suivants,

Considérant que des ajustements pourront être opérés lors de prochaines décisions modificatives,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter les crédits relatifs aux subventions pour l'exercice budgétaire 2026, dans la limite d'un montant maximum, selon les tableaux suivants :

65736211 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère administratif	CFU 2025	BP 2026 Montant max.
BIC ATELIERS RELAIS	20 071,00 €	22 710,54 €
CŒUR COMMERCIAL SAINT-GERAND-LE-PUY	0,00 €	4 242 €
<i>sous-total</i>	20 071,00 €	26 952,54 €

65748 - Subventions organismes et personnes de droit privé	CFU 2025	BP 2026 Montant max.
Dom'Services Plus 32, rue de Sept Fons 03290 DOMPIERRE-SURr-BESBRE	0,00 €	500,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE EN CHAROLAIS BRIONNAIS BOURBONNAIS 120 impasse des Lions 03130 LUNEAU	0,00 €	500,00 €
PROTECTION CIVILE Fonds de soutien aux communes sinistrées (Incendies été 2026)	0,00 €	5 000,00 €
<i>sous-total</i>	0,00 €	6 000,00

Madame Isabelle Ussel Michaud membre de l'exécutif de l'association Dom'Services Plus s'étant déportée, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide :

- de voter les crédits relatifs aux subventions pour l'exercice budgétaire 2026 dans la limite d'un montant maximum tel qu'il est précisé dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à verser le montant de subvention correspondant aux organismes de droit public et de droit privé ainsi qu'aux budgets annexes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations budgétaires correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,